

BPJEPs

# ACTIVITÉS PHYSIQUES POUR TOUS (APT)



## LA FORMATION

### 2 UC transversales:

- UC1 Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure.
- UC2 Mettre en oeuvre un projet d'animation s'inscrivant dans le projet de la structure.

### 2 UC spécifiques à la mention

- UC3 Concevoir une séance, un cycle d'animation ou d'apprentissage dans la mention «Activités Physiques pour Tous».
- UC4 Mobiliser les techniques de la mention «Activités Physiques pour Tous» pour mettre en oeuvre une séance ou un cycle d'apprentissage.

## L'ALTERNANCE

600h en centre et 400h en structure d'alternance. L'alternance doit couvrir tous les publics (enfants, ados, adultes et seniors) et les 3 familles d'activités (Activités en environnement naturel, activités d'entretien corporel et activités et jeux sportifs).

## CONDITIONS D'ACCÈS À LA FORMATION

- Être âgé de 18 ans le jour de la validation des Exigences Préalables à la Mise en Situation Pédagogique (EPMSP).
- Être titulaire du PSC1.
- Avoir réussi les Tests d'Exigences Préalables (TEP).
- Avoir un plan de financement

## ÉPREUVE DE SÉLECTION

Entretien professionnel avec la Responsable Pédagogique.

## LE FINANCEMENT

Aide Régionale (CARED, se renseigner auprès du Pôle Emploi ou Mission Locale), contrat de qualification, CPF, CIF, Plan de formation, financement personnel, dispositif SESAME.

**Tarifs et devis: nous contacter.**

## LES OBJECTIFS

- Élaborer et mettre en place des projets et des programmes d'activités.
- Organiser et animer tous types d'activités physiques et sportives.
- Accueillir et informer tous types de publics et s'y adapter.
- Communiquer sur ses activités et celles de sa structure.
- Participer à la gestion et au fonctionnement de sa structure.
- Organiser des événements sportifs.

## LE MÉTIER

La/le titulaire du BPJEPs APT réalise des prestations visant:

- le développement et le maintien des capacités physiques de chacun dans un objectif de santé et de bien être.
- la découverte et l'initiation aux activités physiques et sportives pour tous.

### Où exerce t-il?

Dans toutes structures promouvant les activités physiques et sportives comme:

- les associations ou clubs
- les structures privées (clubs de vacances, structures de tourisme...)
- les collectivités territoriales (Mairies, Temps scolaires et périscolaires, Communautés de Communes....).

Mais aussi à titre libéral en dispensant des cours à des particuliers ou des groupes sous le statut d'auto entrepreneur.

**Fin des inscriptions :** 04 septembre 2020

**Tests d'Exigences Préalables (TEP) :**

Voir calendrier des dates et lieux en cliquant sur : **Tap Region**

**Dates de la formation :**

05 octobre 2020 au 09 juillet 2021.

